

Paris, le 28 février 2011.





Des rumeurs, des bruits de couloir, ... l'adage finit toujours par se confirmer : Il n'y a pas de fumée sans feu!

Depuis plusieurs semaines, UNITE SGP POLICE s'inquiétait des bruits persistants de fermeture concernant le commissariat du $6^{\rm ème}$ arrondissement et de la mutualisation de ses effectifs avec ceux du $5^{\rm ėme}$.

Aujourd'hui, la DSPAP, en audience, nous le confirme du bout des lèvres : MONSIEUR LE MAIRE VEUT RECUPERER SES LOCAUX... ET VIRER LES POLICIERS.

CURIEUSE CONCEPTION DU DIALOGUE SOCIAL!

ET AU PASSAGE, FERMETURE RAPIDE DU SAIP, DONT LES LOCAUX, EUX, N'APPARTIENNENT PAS A LA MAIRIE. CURIEUX, NON ? PAS TANT QUE CA !

De la R.G.P.P. à l'état brut! UNITE SGP POLICE DIT NON!

MOBILISATION! ACTION!

66, rue des Orteaux 75020 PARIS.	



lange kerikarijanikini

Paris, le 11 février 2011,

Compte rendu d'audience auprès de Monsieur CARON Directeur en charge de la Direction Territoriale de Paris

Le vendredi 11 février, une délégation de l'UNITE SGP Police, composée de Rocco CONTENTO, Secrétaire Départemental en charge de Paris et de Corinne CHAPUZET, Secrétaire Départementale Adjointe, a été reçue par Monsieur Philippe CARON, Directeur en charge de la DT 75 assisté de Jean-Luc MERCIER, son adjoint, Mme DE BOSSCHERE Capitaine au SGO DSPAP et Monsieur PADOIN, Chef du 3ème district.

Cette audience sollicitée par UNITE SGP POLICE avait pour thème central, <u>le projet de</u> nutualisation des commissariats de police parisiens.

Monsieur CARON nous signale en préambule qu'une réflexion est en cours pour envisager la mutualisation des commissariats des 5^{ème} et 6^{ème} ardt. Aucun calendrier n'a été établi concernant cette mutualisation. Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à ce stade.

Un paramètre à prendre en compte est que le maire du 06^{ème} ardt a demandé au Préfet de Police la possibilité de récupérer les locaux du CP 06 qui appartiennent à la municipalité.

Par ailleurs, si la réforme des structures a été mise en place depuis le 17 janvier au sein de la Direction Territoriale 75, les SAIP de nuit devraient souffrir à leur tour de modifications dans leur organisation.

Rappelons qu'il y a deux ans une expérience avait été faite au niveau des SAIP de nuit du 5^{ème} et 6^{ème} arrondissement mais que l'expérience n'avait pas été concluante.

La question immobilière est définitivement posée et s'inscrit à ce jour dans un projet d'étude par l'administration .Toutefois, ce projet ne bénéficie pas de calendrier ferme et définitif.

UNITE SGP POLICE a rappelé à Monsieur CARON que si la réforme structurelle de la Direction Territoriale avait à sa genèse été pensée sans concertation avec la parité syndicale, il était clair et évident que concernant ce projet, la concertation devait être de rigueur. Il ne peut en être autrement. Monsieur CARON nous rejoint sur ce point.

Le DT75 a indiqué que des pistes de nouveaux lieux d'accueil sont lancées et que si le Directeur du Service des Affaires Immobilières faisait des passages dans certains commissariats, c'est aussi parce qu'il avait recu des directives précises de Monsieur le Préfet de Police.

Dans un premier temps, les commissariats de Police des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements sont ciblés au premier chef par rapport à la demande de la municipalité d'arrondissement. Le maire souhaiterait néanmoins conserver un point d'accueil du public, un service de plaintes ainsi qu'une vigie A.S.P.

Le commissariat du 5^{ème} arrondissement abrite actuellement des entités qui ne relèvent pas de services actifs de la DSPAP, comme le musée, mais aussi le SEDJ de la Police Judiciaire. Avant toute mutualisation, des solutions devront être trouvées pour chaque service, ce qui n'augure pas forcément d'une mise en forme rapide.

UNITE SGP POLICE a posé la question très clairement : Quid sur le devenir des effectifs ?

Monsieur CARON nous a indiqué qu'il fallait déterminer les missions inhérentes et incompressibles à chaque arrondissement, ainsi que le nombre d'effectifs devant répondre au besoin général et aux questions d'opérationnalité.

Rationnaliser en coupes franches dans les budgets de fonctionnement est actuellement la préoccupation de l'administration. **UNITE SGP POLICE** le constate tous les jours. La réforme de la Direction Territoriale 75 n'était pas, selon la direction, une révolution. Elle ne devait pas se calquer sur la Révision Générale des Politiques Publiques par une paupérisation de l'effectif et des structures.

UNITE SGP POLICE prend acte de la volonté d'optimisation et d'efficacité, mais s'interroge quant au gain dans le fonctionnement des structures à venir. La police d'agglomération, reportée à la simple considération du coût financier, ne peut et ne doit pas occulter sa mission de service public.

Elle ne doit pas se forger au détriment de nos collègues, acteurs au premier chef d'une réforme qu'ils ne doivent pas subir.

UNITE SGP POLICE sera donc très attentif aux décisions qui pourraient être prises et exige la reconnaissance de la démocratie sociale par la concertation et la négociation syndicale.

UNITE SGP POLICE vous tiendra informés des suites de ce dossier et sera présent à toutes les audiences.

Le Bureau Départemental Paris

66 rue des Orteaux - 75020 PARIS Tel : 01 43 67 22 63 - Fax :01 43 48 42 57